

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : **EPERNON**

NOTE DE PRESENTATION

I - Présentation générale de la commune

La commune d'EPERNON située au Nord-Est du département d'Eure-et-Loir possède les caractéristiques physiques et humaines du département voisin des Yvelines : alternance des affleurements géologiques, pression urbaine forte et espaces verts nombreux.

Elle est traversée par la vallée de La Drouette, affluent de l'Eure sur 1,5 km environ. Elle est située en aval de DROUETTE-sur-DROUETTE, et en amont de HANCHES.

elle reçoit comme affluents les ruisseaux de La Guesle et de La Guéville..

La partie agglomérée se trouve au Nord de la commune autour des trois rivières.

La vallée de La Drouette et de ses affluents est caractérisée par la présence de la vieille ville installée à l'intérieur des confluences sous la protection d'une butte couronnée d'un ouvrage défensif, par les faubourgs de Cady, St Thomas et du Prieuré construits le long de La Guesle, par les faubourgs de La Madeleine et du Grand-Pont situés le long de La Guéville.

Une zone naturelle comprenant des prairies et des installations sportives et de loisirs est localisée aux confluences de La Drouette, de La Guesle et de La Guéville, et également au Sud de La Drouette.

Plus au Sud encore, la voie ferrée PARIS-BREST délimite un autre secteur urbanisé où l'on trouve à la fois de l'habitat collectif et individuel, ainsi que de grandes zones industrielles.

Les vallées sont bien drainées en amont des confluent, mais les cours d'eau deviennent plus paresseux en aval de la vieille ville, c'est pourquoi l'écoulement rapide en amont est contrarié plus en aval, ce qui provoque de fréquentes inondations.

II - Caractéristiques de la zone exposée

1 - Détermination de la zone exposée

Le risque inondation n'affecte qu'une partie restreinte de la commune. En effet, la crue d'Octobre 1981 touche seulement 37,3 ha sur une superficie communale totale de 641 ha (5,8 % du territoire). Les surfaces inondées concernent à 92 % des zones naturelles.

2 - Population de la zone exposée

La population totale en 1990 est estimée à près de 5.100 habitants. (Résultats provisoires du recensement de l'I N S E E).

La zone inondable de la crue d'Octobre 1981 couvrant une majeure partie de zones naturelles, le nombre de logements exposés atteint à peine une quinzaine d'habitations.

La population exposée au risque inondation s'élève donc à environ une cinquantaine de personnes, soit 1 % de la population totale actuelle. La population exposée est surtout présente à proximité du faubourg de la Madeleine, et près de la zone de la Savonnière.

3 - Occupation du sol

Après visite sur le terrain et examen du zonage du dernier P.O.S. opposable, (P.O.S. actuellement en cours de révision), nous avons pu distinguer trois zones homogènes d'occupation du sol dans le périmètre de crue observé:

- Zone naturelle avec prairies et activités sportives et de loisirs.
- Zone périphérique de bourg de moyenne densité comprenant des logements, des services, commerces et activités.
- Zone de lotissements pavillonnaires.

III - Description de la rivière et de son comportement hydraulique

1 - Localisation des ouvrages sur La Drouette

D'amont en aval, on note sur la commune d'EPERNON la présence d'un pont S.N.C.F., de la confluence de la Guéville, du pont de la rue de la Gare, d'un bras de décharge, du pont de la Route Départementale 28 et de la confluence de La Guesle. (voir schéma hydraulique ci-contre).

2 - Caractéristiques des bassins versants

La Drouette, grossie de La Guesle et de La Guéville, draine un bassin versant total de 240 km² partagé entre les départements de l'Eure-et-Loir et des Yvelines.
Les sables de Fontainebleau constituent l'aquifère principal à l'Est d'EPERNON. En aval de cette commune, La Drouette draine la nappe de la craie.
La Drouette, La Guesle et La Guéville confluent à EPERNON, de sorte qu'on peut distinguer quatre sous-bassins d'importance comparable :

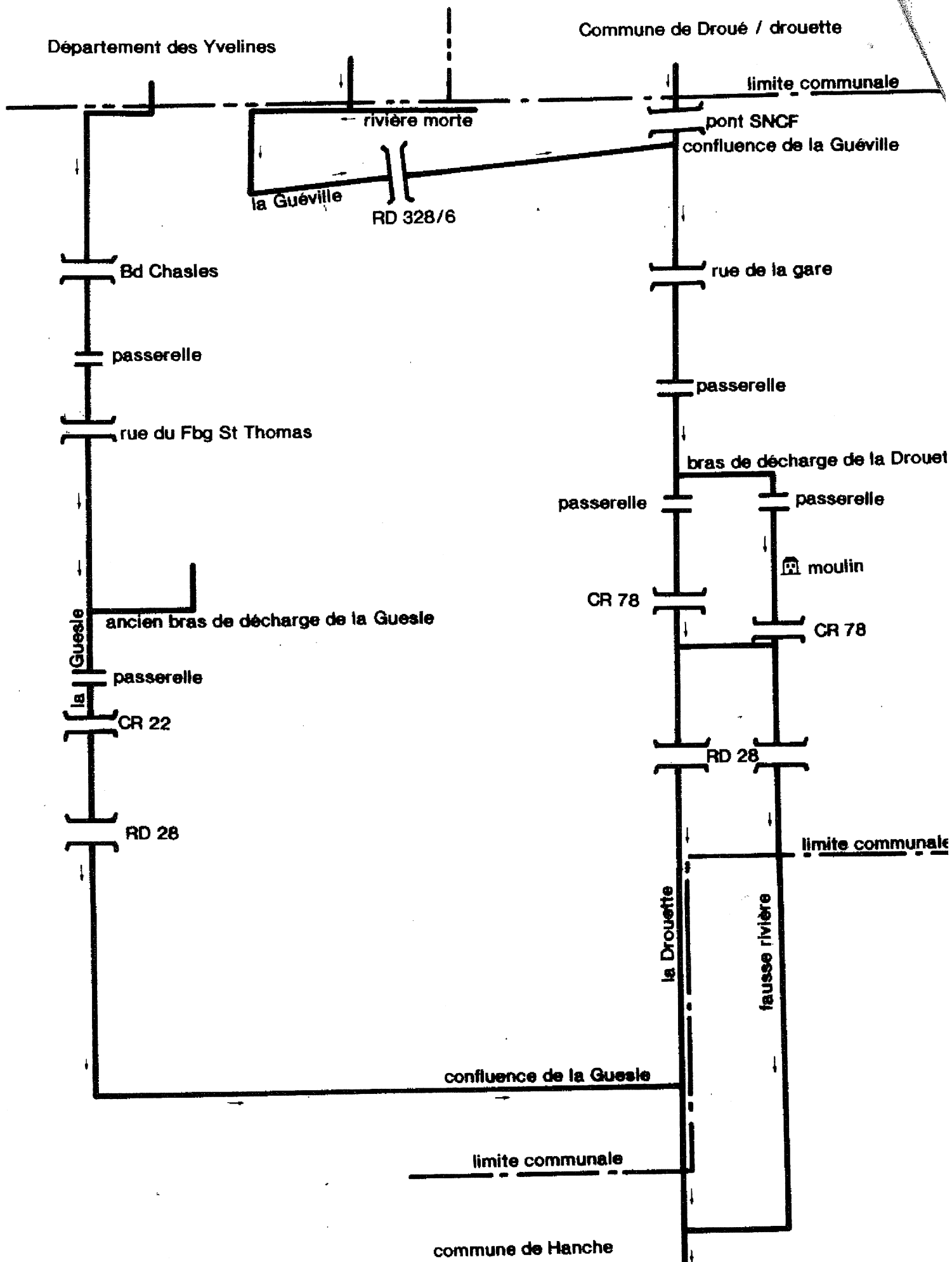
- Bassin de La Drouette amont : 78 km², source à l'étang d'Or, cours 18 kms, pente moyenne 3,3 ‰.
- Bassin de La Guéville : 63 km², source à l'étang du Moulinet, cours 15 kms, pente moyenne 4 ‰.
- Bassin de La Guesle : 63 km², sources aux étangs de Poigny, cours 16 kms, pente moyenne 3 ‰.
- Bassin de La Drouette aval : 36 km², d'EPERNON à la confluence avec l'Eure, cours 12 kms, pente moyenne 1,2 ‰.

3 - Les problèmes d'écoulement

Sur La Guesle, des inondations sont observées en amont de l'étang Guiperreux (Yvelines) : celles-ci sont probablement liées au défaut de curage de cet étang, à l'exhaussement du lit de la rivière et aux eaux en provenance du massif forestier de RAMBOUILLET.

La Drouette amont est également à l'origine d'inondations au niveau de l'échangeur de la R.N. 10 à l'entrée Sud de RAMBOUILLET (provoquant la mise en charge de la station d'épuration des Greffiers), à EMANCE et à DROUE-sur-DROUETTE.

.../...



Sur La Guéville, des problèmes demeurent au niveau de l'étang de Voisins, près de GAZERAN.

Des progrès récents ont été faits dans la maîtrise du pluvial de RAMBOUILLET, avec la construction d'un bassin en tête du réseau régulant les eaux en provenance de la forêt, et d'un bassin de récupération des eaux de pluies les plus chargées, au niveau de la station d'épuration. On connaît mal l'efficacité de ces dispositifs compte-tenu de la faiblesse relative des précipitations durant l'année 1989.

A EPERNON, confluence des trois bassins, les problèmes se cumulent.

IV - Définition du champ d'inondation

La carte des zones inondables, jointe au dossier, matérialise les contours de l'inondation du 26 Octobre 1981 sur le territoire de la commune d'EPERNON.

Aucune station hydrométrique (échelle limnimétrique ou limnigraphe) n'étant en place à EPERNON, il est difficile d'indiquer la périodicité de la crue d'Octobre 1981.

Seul, un limnigraphe a été installé sur La Drouette, à ST MARTIN de NIGELLES pour le compte de l'Agence de Bassin SeineNormandie, en décembre 1987. Son implantation récente ne peut toutefois nous aider à préciser nos connaissances en matière de périodicité de crues, les précipitations de 1989 étant peu importantes.

Il semble cependant qu'une crue de l'importance de celle d'Octobre 1981 n'avait pas été vue depuis 30 ans.

Le tracé de la carte s'appuie sur des observations faites par la D.D.E. (submersions de chaussées, témoignages recueillis auprès de riverains sinistrés).

L'inondation d'Octobre 1981 a affecté les trois rivières traversant EPERNON : La Guesle, La Guéville et La Drouette.

Or, il est fort possible qu'une inondation du même type n'affecte qu'une , ou deux des trois rivières.

De plus, pour une rivière prise indépendamment, il est probable qu'une hauteur d'eau constatée en un endroit particulier et correspondant à la crue d'Octobre 1981, n'entraîne pas des zones d'étalement rigoureusement identiques à la crue de référence. Cela tient aux transformations opérées dans le lit moyen ou majeur de la rivière telles que : modifications d'ouvrages d'art, travaux de curage, remblayages divers, urbanisation.

Aussi, les limites des zones inondables figurant sur le plan joint doivent être considérées comme des limites d'une inondation suffisamment importante pour constituer une référence, mais susceptibles de variations si une crue plus importante ou différente quant à son déroulement survient.

La carte des zones inondables peut donc servir de référence, en particulier pour la délivrance d'autorisation de construire mais il est important de noter que les zones périphériques des limites figurées, dans les parties relativement plates de la vallée sont susceptibles d'être submergées un jour et en tout état de cause, l'autorisation d'édifier des constructions sur sous-sol dans ces zones périphériques ne devra être accordée qu'après un examen attentif de la situation géographique de la construction et de la topographique des lieux.

V - Conclusion

A partir des lignes d'eau observées lors des débordements d'Octobre 1981, le périmètre des zones inondables a été reporté sur carte (voir document graphique ci-joint) : il délimite une crue réelle que l'on peut considérer comme trentenaire.

Bien que les zones inondées ne couvrent qu'une faible partie de zone urbanisée (8 % de la superficie totale des crues), le risque naturel doit être pris en considération afin de réglementer l'autorisation des constructions éventuelles.

En particulier, les prescriptions formulées dans le document intitulé " conditions spéciales ", devront être suivies pour tous les équipements ou constructions futurs à l'intérieur du périmètre.